

Délibération n° 2022 – IV - 012

Signature du marché Isère Amont tranches 2 et 3 Lot N°32B Travaux de Curage des Plages de Dépôt

Le 20 juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente visio
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Pouvoir à G. Strappazzon
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriot	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

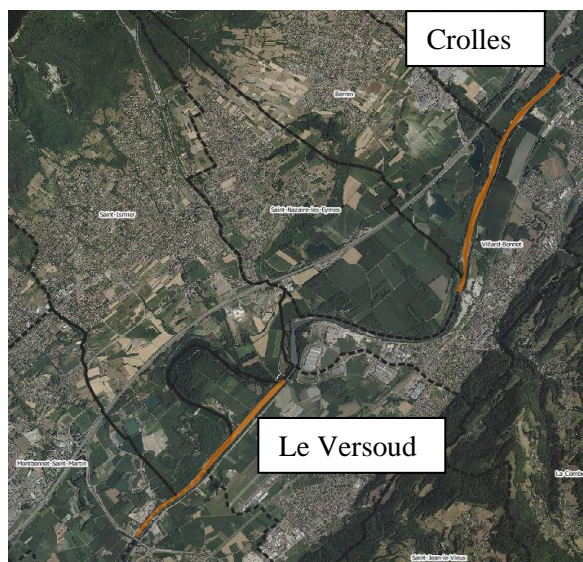
Georges Déru : Payeur départemental
Marie Breuil : Grenoble Alpes Métropole
Dominique Milleret : Elégia

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Cédric Rose, responsable UT Voironnais / Michel Pinhas, Directeur Pôle ouvrages / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Victor Brunet, UT Voironnais / Marjorie Guillermo, Cellule Marchés / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le parachèvement du projet Isère Amont a rendu nécessaire le curage des plages de dépôt de l'Isère en amont de Grenoble. Le lot n°32 des tranches 2 et 3, intitulé « Travaux de curage de ces plages de dépôts » dans le cadre du projet Isère amont a été notifié le 1^{er} mars 2022 au groupement d'entreprises Guintoli Sas (mandataire) / Carron Sas / Midali Frères Sas / Les Carriers du Grésivaudan Sarl. Ce marché est en cours d'exécution, les entreprises interviennent dans le lit de l'Isère uniquement lors de ses périodes d'étiage.

Les travaux du lot n° 32 se situent entre le pont de Brignoud et la confluence du ruisseau de Lancey pour la plage n°2 et la boucle du Bois Français et le pont de la Bâtie pour la plage n°1. Ce lot comprend le curage de 120 000 m³ de matériaux captés dans les plages de dépôts. La figure ci-contre présente la localisation des deux plages de dépôts situées à la rupture de pente de l'Isère avant la traversée de Grenoble.



Suite à la survenue d'évènements hydrologiques significatifs ayant entraîné le dépôt de matériaux dans le lit de l'Isère, la réalisation de travaux de curage supplémentaire des plages de dépôt s'est avérée nécessaire pour le fonctionnement global du transport solide de l'Isère. Le marché de prestations similaires au lot 32 du projet Isère amont, intitulé Lot 32b « Travaux de curage des plages de dépôt », porte sur l'extraction d'un volume de +50 000 m³ maximum de matériaux à hauteur des plages de dépôt. Ces volumes supplémentaires permettront de retrouver les capacités nominales des plages de dépôt n°1 (70 000 m³) et n°2 (40 000 m³) pour limiter le transit de matériaux vers l'aval et les risques hydrauliques associés à l'élévation de la ligne d'eau.

Le marché prévoit une tranche unique pour l'extraction de 25 000 m³ maximum de matériaux dans la plage de dépôt n°1, et 25 000 m³ maximum de matériaux dans la plage de dépôt n°2.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de travaux est de 5 mois à compter de la notification du marché valant ordre de service de démarrage de la période de préparation.

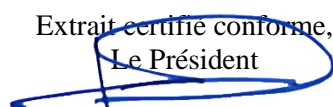
L'estimation des services pour ce marché s'élève à 355 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 20 Juin 2022 a attribué le marché de prestations similaires au Lot 32 – Lot 32B « Curage des plages de dépôt », dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique environnemental et paysager de l'Isère à l'Amont du Pont de la Bâtie, au Groupement GUINTOLI SAS (mandataire) / CARRON SAS / MIDALI Frères SAS / LES CARRIERS DU GRESIVAUDAN (LCG), pour un montant de **369 750,00 € HT**.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le marché de prestations similaires lot 32B des travaux des tranches 2 et 3 du projet Isère amont, « Travaux de Curage des Plages de Dépôt » et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 23 juin 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président

Fabien Mulyk